79e année – mars/avril 2026/2

Echo Wallon

Bulletin des Eglises Wallonnes aux Pays-Bas



Le secret de Jean Cornand de la Crose
Un paragraphe de l'histoire de la « sodomie »

RIEMER ROUKEMA – Dans le numéro précédent de ce bulletin, j'ai présenté Jean Cornand de la Crose (1661-1705), originaire de Grenoble, peu de temps étudiant de théologie à Genève, arrivé à Zwolle en 1683 où il demanda la permission de conduire des cultes français, admis par les Églises Wallonnes comme proposant mais sans trouver une paroisse par la suite, puis ordonné prêtre anglican à Londres mais – de nouveau – sans recevoir un poste rémunéré. Pendant quelques années, il a gagné sa vie comme collaborateur aux volumes 4 à 11 de la *Bibliothèque Universelle et Historique,* publiés (25 tomes en tout) à Amsterdam sous la direction du Genevois Jean Leclerc. On ignore quels ont été ses revenus plus tard, mais de toute façon, à Londres, il a publié un nombre considérable de livres, de brochures et de lettres en français et en anglais. Peut-être, ses publications généraient des honoraires suffisants pour subvenir à ses besoins.

INSTABLE, OPPORTUNISTE, CHARMEUR ?

Quand je me plongeais dans sa vie mouvementée, le nombre d'échecs me laissait perplexe. Je résume : accusé de « menées séditieuses », il fut incarcéré à Lyon ; à la fin du premier semestre de théologie le témoignage honorable lui fut refusé et il fut censuré pour « refus de lire »; bien qu'il ait été admis comme proposant, l'église wallonne de Kampen devait veiller sur sa conduite ; moins d'un an après son examen ecclésiastique les magistrats de Zwolle l'ont renvoyé, disant qu'il devait « chercher fortune ailleurs »; il se prit de querelle avec Jean Leclerc ; et son évêque anglican ne l'a pas nommé prêtre d'une paroisse. Alain Juillard, l'auteur d'un article sur Jean Cornand, conclut que celui-ci « semble avoir été instable, opportuniste et parfois peu scrupuleux ».

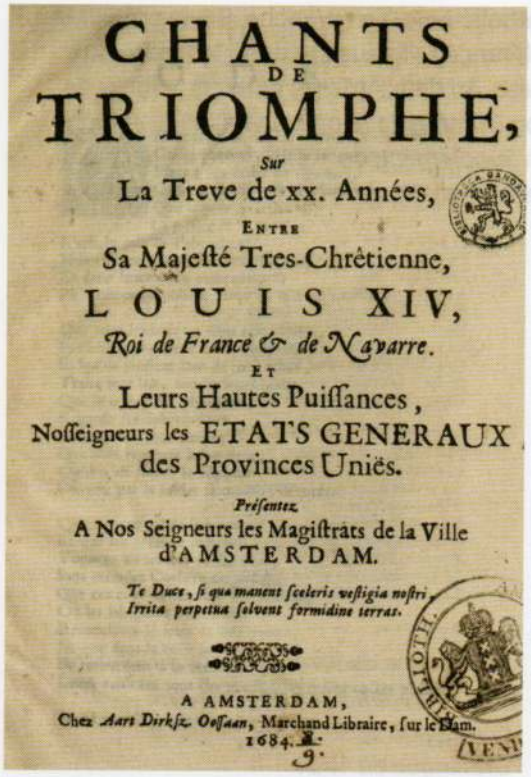
DES CHANTS DE TRIOMPHE

On ignore comment Jean Cornand a exécuté son poste de prédicateur à Zwolle, mais au moins il a laissé une trace de ses activités littéraires de cette période.

> Et s'il était homosexuel ?
> Cela clarifierait tout

Au moyen d'un poème de 200 lignes il a réagi à la trêve de vingt ans convenue, en 1684, par le roi Louis XIV et les États Généraux des Provinces Unies, y compris le stathouder Guillaume III d'Orange. Ces années, Louis XIV avait commencé à persécuter les protestants français, et un certain nombre de huguenots avaient déjà fui leur patrie pour gagner, entre autres, la République des Provinces Unies.
En cette même année, Jean Cornand a publié à Amsterdam un pamphlet titré *Chants de Triomphe sur La Treve de xx. Années entre Sa Majesté Tres-Chrêtienne,*

Louis XIV, Roi de France & de Navarre, et Leurs Hautes Puissances, Nosseigneurs les Etats Généraux des Provinces Uniës.


CHANTS
DE
TRIOMPHE,
Sur
La Treve de xx. Années,
ENTRE
Sa Majeſté Tres-Chrétienne,
LOUIS XIV,
Roi de France & de Navarre.
ET
Leurs Hautes Puiſſances,
Noſſeigneurs les ETATS GENERAUX
des Provinces Uniës.
Préſentez
A Nos Seigneurs les Magiſtrats de la Ville
d'AMSTERDAM.
Te Duce, ſi qua manent ſceleris veſtigia noſtri
Irrita perpetua ſolvent formidine terras.
A AMSTERDAM,
Chez *Aart Dirkſz. Oeſtaan*, Marchand Libraire, ſur le Dam.
1684.

Jean Cornand de la Crose, Chants de Triomphe

Dis donc ! Louis XIV, persécuteur des huguenots, un roi très chrétien ! Et les États Généraux lui promettent de ne pas le déranger... On se demande si Jean Cornand a sincèrement applaudi cette trêve en la qualifiant d'une « triomphe » ; ou a-t-il plutôt voulu attirer, par ce pamphlet, l'attention des autorités sur sa personne ?
Il a dédié son poème « A Nos Seigneurs les Magistrats de la Ville d'Amsterdam ». Voici sa cinquième strophe :

Amsterdam ville si fameuse
Par le trafic, les bâtiments,
Les Richesses, les ornemens ;
Vous êtes encor plus heureuse,
D'être une Mère aux désolez,
Une retraite aux Exilez,
Aux gens de bien un sûr Azyle ;
Ennemie à Bellone & Mars
[divinités de la guerre]
La nourriciere des beaux Arts,
Les delices du ciel, l'appui de l'Evangile.

À la fin du poème, l'auteur l'a signé J. C. de la Crose, et en latin, « originaire de Grenoble, actuellement ecclésiastique wallon à Zwolle ». On dirait que, par ces chants, il s'est présenté comme un charmeur et un flatteur au moins légèrement hypocrite, vu les circonstances douteuses dans lesquelles la trêve avec Louis XIV a été conclue, au détriment des coreligionnaires persécutés en France par ce même roi – qui seraient les bienvenus, néanmoins, dans la République des Provinces Unies.

UNE INTUITION

Revenons aux échecs successifs de sa vie et aux « mauvais bruits » qui l'entouraient. Ayant fini mon premier article à son sujet, une idée m'est venue à l'esprit. Et s'il était homosexuel ? Cela clarifierait tout. À l'époque, l'homosexualité ou bien la « sodomie » (cf. Genèse 19, 5) était généralement considérée comme une horreur inadmissible. En latin, on le qualifiait de *crimen nefandum*, le crime dont il ne fallait pas parler en public. Cela expliquerait les raisons vagues ou inconnues pour lesquelles Jean Cornand fut incarcéré, renvoyé de l'Académie de Genève et plus tard de Zwolle ; cela expliquerait la phrase de mauvais augure disant qu'on devait sur-

surveiller a conduite. De même, son orientation sexuelle aurait pu être une raison de son conflit avec M. Leclerc et du fait que l'Église d'Angleterre ne lui a pas confié une paroisse. Cependant, initialement cette idée n'était rien qu'une intuition. Y a-t-il une preuve de cette hypothèse ?

LE CRIME LE PLUS ODIEUX

Oui, je crois avoir trouvé un indice qui peut servir de preuve. La *Bibliothèque Universelle et Historique* comportait, entre autres, un grand nombre de comptes-rendus d'autres publications. Dans le neuvième volume, de 1688, Jean Cornand résume un livre du philosophe français Pierre Bayle (1647-1706), titré *Commentaire philosophique Sur ces paroles de Jésus-Christ Contrain-les d'entrer*, publié en 1686.

> C'est ainsi que, avec une grande réticence et très discrètement, Jean Cornand a critiqué les pointes de Bayle au sujet de la « sodomie »

D'origine réformée, Bayle avait fui sa patrie en 1681 à cause des premières mesures du roi Louis XIV contre les réformés. Il s'est établi à Rotterdam où il fut nommé professeur de philosophie et d'histoire à l'« École Illustre ». Il était membre de l'église wallonne locale, mais il y avait des doutes sur la sincérité de sa foi. Dans son *Commentaire philosophique* il traitait amplement le propos de Jésus, « Contrains-les d'entrer », inclus dans la parabole du grand repas (Luc 14, 16-24). Saint Augustin (354-430) avait invoqué cette parole comme justification de la reconduite forcée des Donatistes schismatiques de son temps à l'église catholique, au cas où ils ne voudraient pas y retourner volontairement. Au 16e siècle, l'église romaine citait cette parole et l'explication de Saint Augustin pour forcer les protestants à se convertir au catholicisme. En revanche, Bayle prônait la tolérance religieuse et donc la liberté du culte. Au deuxième (et dernier) volume de son *Commentaire philosophique* il a ajouté un *Supplément*, de 1688, dans lequel il se permet un coup de griffe à la « sodomie ».


HELSCHE BOOSHEIT
DER
GROUWELYKE ZONDE
VAN
SODOMIE,
DOOR
HENR. CAROL. van BYLER,
GRONINGEN,

Frontispice du livre du pasteur Henricus Carolinus van Byler sur le péché horrible de la Sodomie, publié à Groningue en 1731

Dans un discours sur l'admissibilité théorique du meurtre, il donne l'exemple du « crime le plus-odieux, le plus-brutal, & le plus-brûlable que l'on connoisse, c'est à savoir la Sodomie » (*Supplément* chapitre 27). Un peu plus loin il écrit que « La Sodomie est essentiellement criminelle » (ch. 28). À cet égard, le philosophe éclairé et tolérant ne déviait pas de l'opinion partagée largement.
Dans son compte-rendu de cet ouvrage, Jean Cornand décrit fidèlement l'exposé du philosophe, mais à la fin il se permet d'exprimer, tout brièvement, sa réserve sur quelques points. En concluant, il écrit,

« Il est vrai que quand il auroit retranché quelques railleries un peu trop fortes, aussi bien que les Ch. XXVII & XXVIII, on croit que son Livre n'en auroit pas été moins lû. »

C'est ainsi que, avec une grande réticence et très discrètement, Jean Cornand a critiqué les pointes de Bayle au sujet de la « sodomie ». Il aurait été impensable de défendre ouvertement les homosexuels de son temps, car cela aurait pu être désastreux pour sa réputation, vu la délicatesse extrême de cette matière.

> En 1730-1731, il y a eu une vague de persécution de « sodomites » dans plusieurs provinces de la République

Néanmoins, il n'a pas voulu se retenir complètement parce qu'il se sentait visé et attaqué personnellement. Ces railleries concernaient lui-même, et donc ses contacts homosexuels. Mais c'est seulement à ceux qui ont consulté les chapitres précis de l'ouvrage de Pierre Bayle que la portée de la critique à mots couverts de Jean Cornand a pu être compréhensible.

L'APPRÉCIATION DE LA « SODOMIE »

Si mon hypothèse est juste, et le critique a effectivement dévoilé, avec une grande subtilité, ce qui vivait en lui, nous sommes confrontés à un personnage tragique. Car apparemment, ayant ambitionné le ministère pastoral, il ne pouvait pas vivre librement selon ses aspirations les plus intimes. Comme dit, à l'époque la « sodomie » était condamnée sévèrement, bien que dans la pratique de tous les jours il y ait eu une certaine tolérance envers ce qui se vivait discrètement ou même un peu plus ouvertement. Cette tolérance des pratiques homosexuelles existait surtout dans l'élite de la société où il était difficile d'en accuser des hommes puissants et riches. Il y a des indices qui suggèrent que le stathouder Guillaume III aussi aimait les hommes.
En 1730-1731, il y a eu une vague de persécution de « sodomites » dans plusieurs provinces de la République. Soixante-dix d'eux ont été exécutés à mort et plus d'une centaine ont été bannis. Mais il semble que cette explosion de procès et de peines était plutôt l'exception, malgré l'interdiction formelle des actes homosexuels. Quand les magistrats de Zwolle ont fortement conseillé à Jean Cornand de « chercher fortune ailleurs » (voir le premier article), ils lui ont fait comprendre qu'en « sodomite » il n'aurait pas des chances d'être élu comme pasteur d'une paroisse francophone de Zwolle, mais sans qu'ils n'aient voulu l'accuser d'un comportement inadmissible. C'est-à-dire que, à l'aune des sentiments de cette époque, ils l'ont traité avec indulgence.



Monument pour la Persécution des Sodomites (1730-1731), Domplein, Utrecht
Image : Wikipedia